

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 JUIN 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2022-04-27– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZAC KLEBER
– AGREMENT DE CESSION**

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022

DATE DE PUBLICATION : 5 JUILLET 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1^{er} vice-président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PLOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU J.L.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PLOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Corinne LALANCE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20220630-2022_04_27-

La Communauté de Communes Terres Toulaises a confié à la SEBL GRAND EST la mission d'aménagement de la ZAC Kléber, par un traité de concession notifié le 9 septembre 2014.

Par ailleurs, l'établissement public foncier de Lorraine devenu établissement public foncier de Grand Est (EPF GE), s'est rendu propriétaire en mai 2013 de la ZAC Kléber, en vertu d'une convention de portage et de pré-aménagement conclue avec l'ex CCT.

Dans le cadre de la mission d'aménagement de la SEBL GRAND EST, le traité de concession prévoit diverses dispositions foncières permettant à cette dernière de se rendre progressivement acquéreur auprès de l'EPF GE des terrains nécessaires à la réalisation des travaux et de divers immeubles et terrains, en vue de leur location ou commercialisation à des tiers. Depuis mai 2017, la SEBL GRAND EST est propriétaire de l'ensemble des terrains de la ZAC KLEBER.

Pour mémoire, sur la ZAC KLEBER, le Conseil Communautaire a été amené à approuver les agréments de cessions suivants :

- **Le 26/02/2015** : première cession de l'EPFL à la SEBL pour l'achat de 3 bâtiments tertiaires en façade de la RD 611 (bâtiments 150, 165 et 200), vente par la SEBL à la Brasserie K d'une partie du bâtiment 165, vente par la SEBL à la société Auto Service d'une partie du bâtiment 165.
- **Le 13/10/2015** : deuxième cession de l'EPFL à la SEBL pour l'achat du bâtiment 100, des emprises foncières de la ZAC et d'une partie de la halle industrielle, vente de la SEBL à la société ENVIE 2E LORRAINE d'un bâtiment industriel et d'un terrain attenant, vente de la SEBL à la société SAS YV INVEST (SUP INTERIM) du lot de copropriété numéro 408 au RDC du bâtiment 200.
- **Le 31/03/2016** : vente de la SEBL à la SARL GILLES HENRY d'un bâtiment industriel et un terrain attenant, vente de la SEBL à la SCI CHLEME IMMO (LOOTEN) d'un bâtiment industriel et d'un terrain attenant, vente de la SEBL à la SCI LA CAPUCINE d'un bâtiment industriel et d'un terrain attenant.
- **Le 16/06/2016** : vente de la SEBL à la société GOUVY MULLER d'un bâtiment industriel et d'un terrain attenant, vente de la SEBL à la société SIST BTP d'un lot de copropriété dans le bâtiment 200 et modification des conditions de cession au profit de la SCI LA CAPUCINE.
- **Le 22/09/2016** : modification de 3 cessions qui ont fait l'objet d'agréments de cession lors de précédents conseils communautaires. Les modifications portent sur le prix de cession : SCI BERLU, SCI AJL et SCI LA CAPUCINE.
- **Le 16/12/2016** : dernière acquisition par la SEBL auprès de l'EPFL du solde du site KLEBER et vente de la SEBL à la SCI MG2T (LSI).
- **Le 30/03/2017** : ajustement des surfaces et du prix pour SIST BTP et cession à ENVIE 2 E LORRAINE (2^{ème} phase).
- **Le 28/09/2017** : ajustement des surfaces et du prix pour la SARL Gilles HENRY et cession à EURL CARROSSERIE FRANCIS.
- **Le 22/02/2018** : cessions à la SCI LA CAPUCINE, à la SASU Carrosserie HERVE BRUEY et à la Société SCHROLL.
- **Le 05/04/2018** : cession à la SCI de TOUL
- **Le 25/06/2018** : cession à la Société Terres Toulaises Technologies

- **Le 27/09/2018** : cessions à la société ENVIE 2 E Lorraine SCICAS et à la Société BMS Construction
- **Le 13/12/2018** : cessions à la SCI EKINCI et à la société Terres Toulaises Technologies
- **Le 4/04/2019** : modification des conditions de cession à la SCI de TOUL et cession à la SCI le NOUVEAU
- **Le 27/06/2019** : cessions à la SCI ACTINVEST et à la société Terres Toulaises Technologies
- **Le 5/12/2019** : cession à la SCI MAGNIPIC
- **Le 13/02/2020** : cessions à la SCI BRUEY et à la société MOULAHA RABBI ET FILS
- **Le 15/12/2020** : cessions à la SCI MAGNIPIC, à la SCI GENC et à la SCI SLR
- **Le 8/04/2021** : cessions à la Société ALTERBOUTIQUE ou toute SCI s'y substituant, à la SCI CHARLINE 3, à la société PAC ISOLATION et à la société SOLEY CHARPENTE
- **Le 13/12/2021** : cession à la société TSH

Le présent agrément de cession, objet de cette délibération, doit permettre la transaction suivante :

- **Acquisition par Monsieur Cédric DEMEURIE** ou toute SCI s'y substituant auprès de la SEBL GRAND EST pour un montant hors taxes de 5 955 € (soit 7 146 € TTC) d'un délaissé de parcelle cadastré AH 353 au lieu-dit « 9001 Pont Saint André » pour une surface de 397 m². La cession doit intervenir courant 2022.

Vu la commission développement économique du 31 mai 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Donner son agrément sur la cession au profit de Cédric DEMEURIE ou toute SCI s'y substituant aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU
2^{ème} Vice-Président
Président de séance